



VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

OBJET : CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE AUX PROJETS DE CREATION D'OUVRAGES ECRETEURS DE CRUE SUR LE BASSIN VERSANT DU GARON
Vœu de la commune

N° 2019-12

Compte-rendu affiché le : **5 février 2019**

Date de transmission en Préfecture : **12 février 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 janvier 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **Josiane MOMBRUN et Geneviève NAVARRO**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Stéphane CHAUMET – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Colette VUILLEMIN – Geneviève NAVARRO – Nicolas DUFOURT – Stéphane TRUSCELLO – Serge BERARD – Jean-Philippe GILLET – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claire PELTIER (à Sylvie GUINET) – Jean-Pierre BAILLY (Guy BOISSERIN) – Agnès BERAL (à Jean-Louis IMBERT) – Radhouane ZAYANI (à Laetitia LAGEZE) – François BOURDIER (à Stéphane TRUSCELLO) – Myriam EZZINE (à Dominique VIRET) – Magali COUX (à Stéphane CHAUMET) – Valérie GRILLON (Serge BERARD) – Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)



VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

Dans le cadre de sa stratégie globale de prévention et de protection contre les inondations sur le bassin versant du Garon, le SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon) examine l'opportunité de réaliser trois ouvrages écrêteurs de crue sur le territoire. Ces projets sont soumis à une concertation préalable qui s'est déroulé du 8 novembre au 31 décembre 2018.

Son lancement a été approuvé par délibération du collège GEMAPI du comité syndical du SMAGGA (délibérations n° D 2018-26-G et n° D 2018-27-G). Le SMAGGA a sollicité la Commission nationale du débat public (CNDP), en application de l'article L 121.17 du code de l'environnement, en vue de la nomination d'un garant de la concertation. Ainsi, Madame Françoise CHARDIGNY, chargée de mission à l'INSERM, a été désignée garante de la concertation par la CNDP.

La concertation concerne les projets de réalisation d'ouvrages sur le Garon et sur le Mornantet.

Concernant le Garon, il s'agit de réaliser deux ouvrages écrêteurs de crues, aux lieux-dits « la Planche » (communes de Messimy et Soucieu en Jarrest) et « vallée en Barret » (communes de Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest). S'agissant du Mornantet, l'ouvrage écrêteur de crue doit être réalisé au lieu-dit « les Vernes » (communes de Givors, Montagny et Beauvallon).

Deux réunions publiques ont été programmées, l'une au moment de l'ouverture de la procédure, le 8 novembre, et l'autre le 13 décembre 2018. Des ateliers thématiques ont aussi été proposés sur les usages agricoles, les impacts environnementaux, l'intégration paysagère et la mise en valeur des sites.

Le dossier de concertation et les registres permettant l'expression du public ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation à la fois sur le site internet du SMAGGA mais également en mairie de Brignais.

Il ressort du dossier les éléments suivants :

- Le programme envisagé par le SMAGGA permet de répondre aux enjeux de protection des personnes et des biens, y compris des bâtiments et infrastructures publics, en augmentant leur niveau de protection jusqu'aux crues d'occurrence centennale (1 risque sur 100 de se produire chaque année),
- Ainsi, il permettra de passer de 4 000 habitants exposés actuellement au risque d'inondation en crue centennale à seulement 750 habitants exposés, et de 1 200 emplois exposés à 330,
- L'économie engendrée par le projet en termes de coûts de dommages évités est estimée à 52 millions d'Euros soit - 80% par rapport au coût actuel estimé des dommages en crue centennale.
- Cette économie ne prend pas en compte la réduction des coûts humains potentiels également apportée par le projet,



VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

- D'autre part, la présence des ouvrages permettant de ralentir l'arrivée des crues permet aussi aux communes de disposer de plus de temps dans la préparation et la mise en œuvre des actions nécessaires à la gestion de crise,
- Enfin, le dossier montre que le SMAGGA a bien conscience de la nécessité de prendre en compte les questions d'impacts environnementaux et d'intégration paysagère liées aux choix des sites d'implantation des ouvrages.

Ce dossier a été examiné à la commission n° 3 « Technique et urbanisme » du 6 février 2019.

Ainsi, au vu du présent rapport, il est proposé au conseil municipal :

- de bien vouloir formuler un vœu en faveur de ce projet de création d'ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et sur le Mornantet

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ENTÉRINE le vœu en faveur d'un projet de création d'ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et sur le Mornantet

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Marie-Claire PELTIER
2^{ème} adjointe – Adjointe déléguée



Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20190130-DG300119Voeu-AU
Reçu le 12/02/2019